

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518**



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2025**

**CENTRE DES ARTS DU RECIT
ASSOCIATION**

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N° Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



CENTRE DES ARTS DU RECIT

Couvent des Minimes

Dr Lamaze

38400 ST MARTIN D HERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION CENTRE DES ARTS DU RECIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CENTRE DES ARTS DU RECIT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne le suivi comptable des engagements sur des actions financées dont les durées de réalisations font l'objet d'une répartition des subventions attribuées sur plusieurs exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N° Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 10/07/2026

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes


Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit				1 865	1 865-	100. 00-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 760	2 293	2 467	33-	2 500	NS
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières						
	Participations	153		153	153		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	150		150	150		
	Total II	5 063	2 293	2 769	2 134	635	29. 74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances(2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 124		6 124	19 251	13 127-	68. 19-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	88 314		88 314	27 984	60 330	215. 59
	Charges constatées d'avance(2)	3 435		3 435		3 435	
	Valeurs mobilières de placement						
ACTIF CIRCULANT	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	133 273		133 273	156 175	22 902-	14. 66-
	Total III	231 146		231 146	203 410	27 736	13. 64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts(IV)						
	Primes de remboursement des emprunts(V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation(VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	236 208	2 293	233 915	205 544	28 371	13. 80

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
	Report à nouveau	60 504	33 101	27 404	82. 79
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 255	27 404	8 148-	29. 73-
	Situation nette (sous total)	79 760	60 504	19 255	31. 82
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	8 000		8 000	
	Total I	87 760	60 504	27 255	45. 05
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	65 000	60 000	5 000	8. 33
	Total III	65 000	60 000	5 000	8. 33
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 671	20 200	2 671 20 200-	100. 00-
	Total IV	2 671	20 200	17 529-	86. 78-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme	213		213	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22 158	6 933	15 224	219. 58
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	55 031	47 674	7 358	15. 43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 083		1 083	
	Produits constatés d'avance		10 233	10 233-	100. 00-
	Total V	78 485	64 840	13 645	21. 04
	Écarts de conversion et différences d'évaluation(VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	233 915	205 544	28 371	13. 80

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation(1)				
Cotisations	1 506	2 584	1 078-	41. 72-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	595	1 088	492-	45. 26-
Ventes de dons en nature	265	430	165-	38. 41-
Ventes de prestations de service	118 062	167 941	49 878-	29. 70-
Parrainages	12 821	23 186	10 365-	44. 70-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	387 000	356 040	30 960	8. 70
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	260	320	60-	18. 75-
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	20 200	21 451	1 251-	5. 83-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 242		1 242	
Utilisations des fonds dédiés	60 000	20 651	39 349	190. 55
Autres produits	92	16	76	469. 31
Total I	602 043	593 706	8 338	1. 40
Charges d'exploitation(2)				
Achats de marchandises	1 497	1 540	43-	2. 78-
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	214 867	195 944	18 924	9. 66
Aides financières	702	409	294	71. 83
Impôts, taxes et versements assimilés	4 792	6 036	1 244-	20. 61-
Salaires et traitements	219 550	214 692	4 858	2. 26
Cotisations sociales	68 982	84 520	15 538-	18. 38-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 169	1 658	489-	29. 49-
Dotations aux provisions	2 671		2 671	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	65 000	60 000	5 000	8. 33
Autres charges	3 558	1 459	2 100	143. 93
Total II	582 788	566 257	16 531	2. 92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	19 255	27 449	8 194-	29. 85-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1			1	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		1			1	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		1			1	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		19 255		27 449	8 193-	29. 85-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				45	45-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				45-	45	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		602 044		593 706	8 338	1. 40
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		582 788		566 302	16 486	2. 91
5. EXCEDENT OU DEFICIT		19 255		27 404	8 148-	29. 73-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	36 926		36 926	
Bénévolat	2 002		2 002	
TOTAL	38 928		38 928	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	36 926		36 926	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	2 002		2 002	
TOTAL	38 928		38 928	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Créée en 1993, l'association Les Arts du Récit en Isère a pour but :

- la gestion du Centre des Arts du récit et du festival : "Les Arts du Récit en Isère"
- l'animation, l'organisation et la gestion de tout projet autour des arts du récit et du conte (diffusion, création, formation etc.)
- l'animation de réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux autour de la parole.

L'association bénéficie de différents financements publics et emploie 6 salariés.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 233 914.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 602 043.28 Euros et dégageant un excédent de 19 255.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : 1ère application du règlement ANC 2022-06 sans incidence significative sur les comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 865		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 264
Installations générales agencements aménagements divers	5 365		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 248		
TOTAL	14 613		1 264
Autres participations	153		
Prêts, autres immobilisations financières	150		
TOTAL	303		
TOTAL GENERAL	16 781		1 264

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 865		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 264	1 264
Installations générales agencements aménagements divers		5 365		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 753	3 496	3 496
TOTAL		11 118	4 760	4 760
Autres participations			153	153
Prêts, autres immobilisations financières			150	150
TOTAL			303	303
TOTAL GENERAL		12 983	5 063	5 063

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 865		1 865	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2		2
Installations générales agencements aménagements divers	4 663		4 663	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 119	1 167	6 995	2 291
TOTAL	12 782	1 169	11 658	2 293
TOTAL GENERAL	14 647	1 169	13 523	2 293

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 167				
TOTAL	1 169				
TOTAL GENERAL	1 169				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	33 101	27 404		0	60 504
Excédent ou déficit de l'exercice	27 404	27 404 -	19 255		19 255
Situation nette	60 504		19 255	0 -	79 760
Subventions d'investissement			8 000		8 000
TOTAL I	60 504		27 255	0	87 760

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	60 000		60 000			169 000	65 000
DRAC 2024	30 000		30 000				
Ville de Grenoble 2024	30 000		30 000				
DRAC 2025						80 000	32 500
Ville de Grenoble 2025						89 000	32 500
TOTAL	60 000		60 000			169 000	65 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	20 200	2 671	20 200		2 671
TOTAL	20 200	2 671	20 200		2 671
TOTAL GENERAL	20 200	2 671	20 200		2 671
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 671	20 200		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	150	150	
Autres créances clients	6 124	6 124	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 776	12 776	
Divers état et autres collectivités publiques	74 400	74 400	
Débiteurs divers	1 138	1 138	
Charges constatées d'avance	3 435	3 435	
TOTAL	98 022	98 022	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	213	213		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 158	22 158		
Personnel et comptes rattachés	9 598	9 598		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 610	43 610		
Taxe sur la valeur ajoutée	100	100		
Autres impôts taxes et assimilés	1 723	1 723		
Autres dettes	1 083	1 083		
TOTAL	78 485	78 485		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 715
Autres créances	75 538
Total	77 253

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 998
Dettes fiscales et sociales	13 835
Total	18 898

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 435
Total	3 435

Subventions d'équipement

L'association a obtenu une subvention de 8 000 euros de la Ville de Grenoble le 04/11/2025 pour son aménagement dans ses nouveaux locaux. Cette subvention n'a pas encore été dépensée sur l'exercice 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DRAC	1 3 7 0 0 0
Département de l'Isère	7 9 0 0 0
Région Auvergne Rhône Alpes	5 7 0 0 0
Ville de Saint Martin d'Hères	2 5 0 0 0
Ville de Grenoble	8 9 0 0 0
Total	3 8 7 0 0 0

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que " les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ".

L'association n'a versé au cours de l'exercice, aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants qui sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	4
Total	7

L'association emploie également quelques intermittents du spectacle

Valorisation des contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires à hauteur de 38 928 euros dont :

- 36 926 euros de mises à dispositions par la Ville de Grenoble de locaux notamment au Théâtre Prémol
- 2 002 euros de temps de bénévolat pendant le festival des Arts du Récit

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 900 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a calculé des indemnités de fin de carrière qui se chiffrent à 2 670,84 euros et les a provisionné dans les comptes 2025.

Leur évaluation se base sur les paramètres suivants :

- taux d'actualisation : 3,9 %
- départ volontaire à la retraite
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- évolution des salaires : 1 %
- table de mortalité : INSEE 2024
- turn-over : faible